

**PROCES-VERBAL de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du
7 juillet 2025 à 20 heures 30
à la salle du conseil municipal**

Séance n° 5

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 26 juin 2025 et affichée le 26 juin 2025
- La liste des délibérations est affichée le 8 juillet 2025
- Le nombre des membres en exercice est de : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HOUTAUD s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Damien GUYOT, Maire.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, Monsieur COLIN Jean-Michel,

Absentes excusées : Stéphanie PARIS

Mélanie FEVRE

Marie Line d'HOUTAUD

Pouvoirs :

Stéphanie PARIS donne pouvoir à Michel CLAUDE
Mélanie FEVRE donne pouvoir à Christelle GIRARDOT
Marie Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Bernard CHRISTIN

Ordre du Jour : Séance N° 05 – 2025

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2025
- 1. Démission de Mme Marie DAUER, désignation des représentants de la commune à la CCGP au sein des commissions internes,
- 2. Recomposition du Conseil communautaire et répartition des sièges entre les communes membres,
- 3. Aménagement de voiries : rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation – Demande de subvention - Amendes de Police auprès du Département,
- 4. Marché « Aménagement de voiries : rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation »,
- 5. Groupement de commandes CCGP – Prestation de nettoyage des vitres,
- 6. Association : été de la Saint Martin : demande de subvention pour le projet d'édition d'un livre retraçant l'histoire des villages Dominartin, Houtaud, Vuillecin,
- 7. Accueil périscolaire les Francas – exercice 2024 – Compte de résultat
- 8. Accueil périscolaire les Francas – exercice 2025 – Budget prévisionnel
- 9. Indemnité de gardiennage – chapelle de Houtaud,
- 10. Cimetière – Travaux Colombarium vertical,
- 11. Redevance occupation du domaine public – Orange,
- 12. Création d'emploi – Nettoyage du 1^{er} étage de l'école,
- 13. Gestion de la salle des fêtes – emploi,
- 14. Nuisances sonores Comtoise de développement,
- 15. Proposition du nom de l'école,
- 16. Compte rendu des commissions communales et intercommunales,
- 17. Décisions du Maire,
- 18. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance.

Il informe le conseil de la démission de Marie DAUER, immédiatement en vigueur dès sa réception en mairie le 02.07.2025.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Patrick VIPREY Secrétaire de séance.

♦ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2025

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 19 mai 2025 à l'unanimité

Séance n° 5 – Affaire n° 1		DL 250501
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte
Pouvoirs : 3	Pour : 14	
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	Le

**OBJET : Représentants de la commune à la CCGP au sein de la commission
SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme Marie DAÜER membre suppléant à la commission Solidarités communautaires de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), il est nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant

Le Maire rappelle que le membre titulaire de cette commission est Mme Christelle GIRARDOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Propose les membres suivants :

M. MOREL Quentin nouveau membre suppléant de la commission Solidarités communautaires.

- Charge le Maire de transmettre cette information à la CCGP.
- Dit qu'il en découle les désignations aux différentes commissions suivantes :

Commissions	Membre titulaire	Membre suppléant
Commission Développement durable Environnement / Mobilités	Michel CLAUDE	Mélanie FEVRE
Commission Technique	Michel CLAUDE	Jean Michel COLIN
Commission Economie	Patrick VIPREY	Damien GUYOT
Commission Eau – Assainissement	Damien GUYOT	Quentin MOREL
Commission Ordures Ménagères	Michel CLAUDE	Maxime FOURNIER
Commission Finances	Damien GUYOT	Patrick VIPREY
Commission Tourisme	Sandra D'HOUTAUD	Anne Claude PHILIPPE
Commission Solidarités communautaires	Christelle GIRARDOT	Quentin MOREL
Commission urbanisme / habitat / logement	Damien GUYOT	Stéphanie PARIS

Séance n° 5 – Affaire n° 2		DL 250502
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 3	Pour : 14	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Recomposition du Conseil communautaire et répartition des sièges entre les communes membres

Conformément à la circulaire NOR ATDB2503087C du 17 mars 2025, publiée le 25 mars 2025, précisant les modalités de recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux prévu en mars 2026, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier au même titre que l'ensemble des EPCI à fiscalité propre est amenée à mettre en œuvre ces dispositions d'envergure nationales.

Pour mémoire, le Conseil communautaire peut être recomposé selon deux modalités distinctes : soit par application du droit commun, soit par accord local. Par conséquent, le Conseil communautaire a été tenu de délibérer à nouveau sur la répartition des sièges en tenant compte de l'évolution de la population municipale. Dans ce cas, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur une proposition d'accord local en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Les populations municipales de chacune des dix communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Communes	Population municipale prise en compte dans les nouvelles simulations
CHAFFOIS	1 032
LA CLUSE-ET-MIJOUX	1 317
DOMMARTIN	819
DOUBS	3 309
LES GRANGES-NARBOZ	1 355
HOUTAUD	1 197
PONTARLIER	17 928
SAINTE-COLOMBE	482
LES VERRIERES-DE-JOUX	472
VUILLECIN	669
TOTAL	28 580

Le tableau ci-après fixe la répartition du nombre de sièges par commune selon le droit commun, ainsi que l'accord local proposé.

COMMUNES	Nombre total de sièges de l'organe délibérant et répartition par commune		
	Droit commun	Mars 2026	
		Accord local n°1 <i>A l'identique</i>	Accord local n°2 <i>Avec évolution démographique</i>
CHAFFOIS	1	2	2
LA CLUSE-ET-MIJOUX	2	2	2
DOMMARTIN	1	1	1
DOUBS	6	5	6
LES GRANGES-NARBOZ	2	2	2
HOUTAUD	2	2	2
PONTARLIER	16	17	17
SAINTE-COLOMBE	1	1	1
LES VERRIERES- DE-JOUX	1	1	1
VUILLECIN	1	1	1
TOTAL SIEGES	33	34	35

Il est précisé que le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant ne s'applique qu'à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Pour l'approbation d'un accord local, la règle habituelle s'applique à savoir que l'accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population de la CCGP ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres. Une fois l'accord local approuvé, un arrêté préfectoral entérine la nouvelle composition et la répartition de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'accord local n°2.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de cet accord local n°2.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'accord local n° 2 ;
Sièges pour la commune : 2
- Dit qu'il découle de cet accord local un total de 35 sièges au Conseil Communautaire.

Séance n° 5 – Affaire n° 3	DL 250503
Présents : 11	Abstention : 0
Pouvoirs : 3	Pour : 14
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0

OBJET : Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation – Demande de subvention - Amendes de Police auprès du Département

Le Maire rappelle qu'au cours de cette même séance, le Conseil Municipal va approuver le marché « Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation ».

Il est proposé au conseil de solliciter l'aide au titre des amendes de police (aide de l'Etat gérée par le Département). Aide de 25% plafonnée à 100 000€ du coût de travaux.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux d'aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation »,, selon les modalités suivantes :

MAITRISE D'ŒUVRE :	26 990.21€ HT
TRAVAUX :	465 529.62 € HT
TOTAL :	492 519.83 € HT
- Sollicite l'aide de l'État au titre des amendes de police selon les modalités suivantes : 100 000.00 € HT x 25% soit une aide attendue de 25 000 € étant entendu que l'assiette maximale retenue est de 100 000 € HT.

- Approuve le plan de financement comme suit :

Aide de l'Etat au titre des amendes de police <i>(produit des amendes de police géré par le Département) :</i>	
100 000.00 € HT X 25% soit une aide attendue	25 000.00 €
Autofinancement :	
TOTAL :	

- Dit que les crédits sont inscrits au BS 2025
- Sollicite l'autorisation de débuter l'opération avant la décision attributive de subvention.

Séance n° 5 – Affaire n° 4	DL 250504
Présents : 11	Abstention : 0
Pouvoirs : 3	Pour : 14
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte
Le

OBJET : Marché « Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2025, le conseil municipal a :

- Approuvé la réalisation de l'aménagement des rues du Général De Gaulle, Champs Jolis, Aviation et de l'Aérodrome (compétence CCGP) avec des adaptations mineures, selon les modalités suivantes :
 - Maîtrise d'œuvre :
Coût prévisionnel définitif des travaux 468 580.04 € HT * 5.76 % soit 26 990.21 € HT soit 32 388.25 € TTC
 - Coût prévisionnel définitif des travaux :
- Tranche « ferme » - Part communale : 468 580.04 € HT soit 562 296.05 € TTC

**OPERATION GLOGALE (MO + Travaux) : 26 990.21 € HT soit 32 388.25 € TTC
+ 468 580.04 € HT soit 562 296.05 € TTC = 495 570.25 € HT soit 594 684.30 € TTC**

- Dit que la Commune a réaffirmé auprès de la CCGP sa volonté que soient menés de façon conjointe les travaux et notamment concernant la rue de l'Aérodrome :
 - Tranche « optionnelle » - Part intercommunale CCGP ZAE : 62 881.38€ HT soit 75 457.66 € TTC

TOTAL TRAVAUX commune + CCGP pour information : 531 461.42 € HT

- Autorisé le maire à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée pour le projet (partie communale) estimé à 468 580.04 € HT soit 562 296.05 € TTC ;

Le maire expose les éléments suivants :

- La consultation des entreprises a eu lieu (publication sur la plateforme « marchés sécurisés – réception de 2 offres – analyse par la commission commande publique en date du 30 juin 2025)

- Négociation – nouvelle analyse par la commission commande publique en date du 07 juillet 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approver la passation de marché avec l'entreprise qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse après négociation.

Le maire entend, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le marché pour l'aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs jolis et de l'Aviation avec l'entreprise COLAS pour un montant de 465 529.62 HT soit 558 635.54 TTC ;
- Autorise le Maire à signer le marché ;

- Dit qu'il en découle l'opération globale suivante :

MAITRISE D'ŒUVRE :	26 990.21 € HT	soit 32 388.25 € TTC
TRAVAUX :	465 529.62 € HT	soit 558 635.54 € TTC
TOTAL	492 519.83 € HT	soit 591 023.79 € TTC

- Dit que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2025 ;
- Précise que pour ce qui concerne les travaux relatifs à la rue de l'aérodrome, relevant de la compétence de la CCGP, ils feront l'objet d'un marché de l'EPCI.

Séance n° 5 – Affaire n° 5		DL 250505
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 3	Pour : 14	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Groupement de commandes VILLE DE PONTARLIER– Prestation de nettoyage des vitres

Afin de permettre aux 5 entités susvisées de bénéficier d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour en faciliter la gestion, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP et les communes de Houtaud, Verrières de Joux et Vuillecin, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération, sera signée entre les cinq collectivités. Cette convention définira les modalités de fonctionnement, la participation financière de chaque entité et désignera la Ville de Pontarlier en qualité de coordonnateur chargé de s'assurer de la passation du contrat.

L'accord-cadre portera sur la réalisation des prestations suivantes :

- Nettoyage des vitres des bâtiments de la Ville de Pontarlier, de la CCGP et des communes des Verrières de Joux, de Houtaud et de Vuillecin.

Les montants maximaux (en euros hors taxes) par période sont les suivants :

	Ville de Pontarlier	CCGP	Houtaud	Verrières-de-Joux	Vuillecin
Lot n°01 : nettoyage des vitres des bâtiments municipaux et intercommunaux	30 000	10 000	4 000	1 500	1 500
Total en € HT	30 000	10 000	4 000	1 500	1 500

Le montant total maximum de l'accord-cadre (périodes de reconduction comprises) est de 188 000 € HT sur 4 ans.

L'accord-cadre est conclu pour une période allant du :

- Période initiale : de sa notification au 31 décembre 2026 ;
- 1^{ère} période de reconduction : du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;
- 2^{ème} période de reconduction : du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028 ;
- 3^{ème} période de reconduction : du 1^{er} janvier 2029 au 31 décembre 2029.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le groupement de commandes relatif aux enduits routiers
- Autorise le Maire à signer la convention qui en découle

Séance n° 5 – Affaire n° 6		DL 250506
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 3	Pour : 14	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Association : été de la Saint Martin : demande de subvention pour le projet d'édition d'un livre retracant l'histoire des villages Dommartin, Houtaud, Vuillecin

Il est exposé au Conseil Municipal que suite la présentation du projet d'édition d'un livre retracant l'histoire des villages de Dommartin, Houtaud et Vuillecin de leurs origines à aujourd'hui lors des questions diverses de la dernière séance du Conseil, la commune a été destinataire d'un courrier de demande de subvention émanant de l'association L'Été de la Saint-Martin, sise 6 rue des Gentianes 25300 DOMMARTIN.

L'association L'Été de la saint-Martin sollicite ainsi la participation de la commune de Houtaud à hauteur de 6 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel présenté.

L'attribution d'une subvention à l'association L'Été de la Saint-Martin aux fins exclusives de soutenir l'édition du livre est alors soumise au vote :

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association « **L'Été de la Saint-Martin** » aux fins exclusives de soutenir l'édition du livre *Au détour du Drugeon Une histoire de Dommartin, Houtaud et Vuillecin des origines à aujourd'hui*
- Dit que les crédits au compte 65748 sont suffisants au BP 2025.

Séance n° 5 – Affaire n° 7		DL 250507
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 3	Pour : 14	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Accueil périscolaire les FRANCAS – exercice 2024 – Compte de résultat

Le Maire présente le compte de résultat de l'année 2024 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association LES FRANCAS.

Une réunion avec les représentants des FRANCAS s'est tenue le 04/07/2025

Un rapport détaillé de fréquentation sur les différents temps d'accueil et un rapport d'activités pour l'année 2024 ont été transmis et sont à la disposition des conseillers.

Au-delà de la participation communale de 25 500,87 € au fonctionnement de la structure pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de résultat avec un excédent de 3,70 € à reporter sur 2025.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte de résultat présenté par l'association LES FRANCAS pour la gestion de l'accueil périscolaire en 2024.

Séance n° 5 – Affaire n° 8		DL 250508
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 3	Pour : 14	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Accueil périscolaire les FRANCAS – exercice 2025 – Budget prévisionnel – participation 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation formulée par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire en 2025.

Compte tenu du budget prévisionnel 2025 présenté le 04/07/2025, il est proposé au Conseil Municipal la validation du budget prévisionnel, comportant la participation de la collectivité au titre de l'année 2025 d'un montant de 25 501 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget prévisionnel **2025** présenté par les FRANCAS
- Décide qu'une participation sera versée à l'association « les Francas » pour un montant de 25 501 €
- Etant entendu que le prix du repas augmente de 4,45 € à 4,54 €.

Séance n° 5 – Affaire n° 9		DL 250509
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le
Pouvoirs : 2	Pour : 13	Maire certifie le caractère exécutoire du
Suffrages exprimés : 13	Contre : 0	présent acte Le

OBJET : Indemnité de gardiennage – chapelle de Houtaud

Le Maire expose au Conseil Municipal que des circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant **maximum** des indemnités pour le gardiennage de l'église pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire préfectorale du 28 avril 2025 informe les communes que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2025 à :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

- et à 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

La circulaire précise que ces sommes constituent des **plafonds**, en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

– Fixe les indemnités pour le gardiennage de la chapelle pour 2025 comme suit :

- 503,42 € à M. Christian D'HOUTAUD gardien résidant dans la commune.

Séance n° 5 – Affaire n°10	DL 250510
Présents : 11	Abstention : 0
Pouvoirs : 3	Pour : 14
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0

OBJET : Cimetière – Travaux Colombarium vertical

Le Maire rappelle la convention de gestion de l'église et du cimetière entre les communes de Dommartin et Houtaud, qui stipule dans son article 6, que le Conseil Municipal de Houtaud doit être saisi préalablement à toute décision du Conseil Municipal de Dommartin, concernant la réalisation de travaux d'investissement.

Le Maire expose au Conseil Municipal, sur présentation des devis correspondants et avec l'avis favorable de la commission intercommunale « Cimetière », consultée le 20 juin 2025, de réaliser des travaux urgents sur le columbarium vertical : la réfection de l'ensemble des joints et le remplacement de la porte de la case C5.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la passation de deux marchés avec la société SARL MARBRERIE DU HAUT DOUBS – 9 rue Bernard Palissy, 25300 GRANGES-NARBOZ:

- 1) Pour le changement de la porte de la case C5, cassée, pour un montant de 1 122,50 € HT, soit 1 347,00 € TTC.
- 2) Pour la réfection des joints de l'ensemble du columbarium, pour un montant de 350,00 € HT, soit 420,00 € TTC

Soit au total 1 472,50 € HT soit 1 767,00 € TTC. (hors suppléments médaillons)

- dit que ces marchés relèvent d'une décision du Maire de DOMMARTIN ;

Séance n° 5 – Affaire n° 11

OBJET : Redevance occupation du domaine public – Orange

Point ajourné

Séance n° 5 – Affaire n° 12		DL 250512
Présents : 11	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 3	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte Le

OBJET : Crédation d'emploi – Nettoyage du 1^{er} étage de l'école

Considérant l'évaluation des besoins portant sur le nettoyage du bâtiment scolaire et notamment des classes primaires, le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Compte tenu des besoins, décide la création d'un emploi d'adjoint technique à hauteur de 7.03/35^{ème}.
- Charge le maire de toutes les formalités en concertation avec le centre de gestion.

Séance n° 5 – Affaire n° 13

OBJET : Gestion de la salle des fêtes – emploi

- Le Maire informe que le poste de gestion de la salle des fêtes, devenu vacant depuis le départ de l'agent est pourvu.
- Mme LALAUS Myriam a pris ses fonctions à compter du 1er juillet 2025.

Séance n° 5 – Affaire n° 14

OBJET : Nuisances sonores Comtoise de développement

Information :

Depuis le début de son activité, l'entreprise Comtoise de Développement a réalisé plusieurs travaux pour limiter les bruits (installation de silencieux sur les cheminées et montage de murs).

Une analyse de bruits a été demandée par la société Comtoise de Développement pour connaître le niveau de bruit généré par le fonctionnement de l'usine. Celle-ci a été réalisée les 6 et 7 Mai sur une période de 24h pour mesurer le niveau sonore de jour comme de nuit.

Depuis cette date, l'usine fonctionne dans son rythme normal à savoir en 3 x 8.

Une inspection a été demandée par la commune auprès de la DREAL pour valider la conformité du site et de ses aménagements. Celle-ci a été réalisée le 14.05.2025. A ce jour la DREAL n'a pas encore transmis son rapport à la Commune malgré plusieurs relances.

La société Comtoise de Développement a transmis un extrait des résultats de l'analyse de bruit qui semble montrer que les mesures sont conformes notamment concernant les mesures d'émergences. L'analyse complète a été transmise à la DREAL. La commune n'en dispose pas à ce jour.

Un groupe de 7 riverains de l'usine Comtoise de Développement s'est présenté en Mairie le 21.06 pour se plaindre du bruit généré par le fonctionnement de l'usine. Ce niveau de bruit a également été constaté par les Membres du Conseil et par M. le Maire.

M le Maire a pris contact avec la sous-préfecture pour connaître qui est compétent pour intervenir sur les horaires de fonctionnement de l'usine et pour effectuer des analyses de bruit en continu sur

plusieurs jours. Des vidéos attestant du bruit généré ont été transmises à la sous-préfecture ainsi que les échanges de mails entre la commune et les riverains impactés par le bruit.
Plusieurs demandes ont été faites auprès de l'entreprise pour arrêter la production la nuit, le temps que des aménagements soient mis en place

Séance n° 5 – Affaire n° 15**OBJET : Proposition du nom de l'école**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier des classes de CE2 – CM1 et CM2 proposant des noms pour l'école de Houtaud.

Le conseil municipal a échangé sur l'idée de nommer l'école communale de Houtaud et le périscolaire.

16°) Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**Commune :**

03.06 : Rencontre avec les services du Département au sujet du trafic Routier dans Houtaud. Le projet de déviation n'est pas prévu à court ou moyen terme. Il a été proposé à la commune de réaliser une étude, avec le soutien du Département, concernant les différents flux de circulation qui existent dans le village pour tenter d'aboutir à fluidifier la circulation et limiter les nuisances.

04.06 : Rencontre avec M. VIVOT qui a proposé à la commune la vente d'une parcelle de Forêt riveraine de la forêt communale de Houtaud. Une offre d'achat a été faite par la Mairie. En attente du retour du vendeur

06.06 : Assemblée Générale de l'ACCA Houtaud.

11.06 : Signature de la convention d'engagement avec Carrière du Haut Doubs. En présence de l'ONF.

12.06 : Commission Urbanisme Commune : analyses et discussions autour de différents projets d'urbanisme sur la commune.

19.06 : Validation de l'embauche d'un agent pour la gestion de la Salle des Fêtes. CDD de 1 an à compter du 01.07.2025

19.06 : Rencontre avec les dirigeants d'un club de foot qui souhaiteraient disposer des installations de Houtaud. Soit nous poursuivons le partenariat avec l'Arche (convention en vigueur jusqu'en 2028), soit nous proposons de partager les installations entre deux clubs différents. Réflexion sur l'entretien du stade. Il nous semble compliqué de partager les installations entre deux clubs. Le terrain restera donc mis à disposition de l'Arche.

20.06 : Organisation de la Fête des Pères. 70 papas étaient présents à cette soirée festive et conviviale.

23.06 : Commission Bâtiments Communaux et Voirie / Sécurité : VC2

Volet Bâtiments communaux :

Reprise des peintures de la Salle des Fêtes (intérieur et extérieur).

Etude des devis des travaux de la salle des fêtes.

Rafraîchissement des potelets de la grande rue.

Travaux à prévoir sur l'aire de jeux.

Réflexion sur des travaux sur le bâtiment école avec une isolation.

Echange sur les illuminations de noël.

Volet sécurité :

Echange sur la sécurité de la voie communale n°2. Projet de faire un test pendant 6 mois pour interdire la circulation entre la sortie du village jusqu'au terrain de foot aux véhicules motorisés sauf desserte agricole.

Echange sur la sécurité de la rue de Traverse et la sortie de la rue des Primevères.

Un rendez-vous sera pris prochainement avec la société de vidéoprotection pour mettre en place des vidéos.

24.06 : Conseil d'Ecole. Bilan des projets et des dépenses de la coopérative scolaire 2024 – 2025. Echanges sur les aménagements à faire pour la rentrée. 157 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre. Pas de changement de professeurs des écoles.

26.06 : Réunion de Présentation du Tour de France aux commerçants. Participation très décevante...

27.06 : Spectacle de l'Ecole et Soirée de Fin d'année scolaire.

30.06 : Commission Commande Publique : Aménagement des Rues Général de Gaulle, Champs Jolis et Aviation. Analyse des offres et prise en compte de la synthèse réalisée par le Maître d'œuvre (SETIB). Vote de la procédure de négociation prévue au marché.

30.06 : Réception du Président de FestiCheval, de représentants de la gendarmerie, des Pompiers, de la Direction de l'Eau et l'Assainissement et de la Sous-Préfecture pour échanger sur l'édition 2025 de Festicheval prévue les 8.9.10 Aout. Le dossier passera en commission de sécurité le 17.07 et une visite de conformité des installations d'avant ouverture est prévue le 8 Aout à 14H.

04.07 : Rencontre avec la responsable Francas du secteur pour échanger sur le compte de résultat 2024 et le budget 2025.

CCGP :

27.05 : Commission Finances CCGP : Vote du CA 2024

02.06 : Commission Service Technique (déneigement) Plan déneigement à mettre à jour.

03.06 : Commission Economie. Fréquentation Belle Vie / Attribution terrains Zone des Gravilliers / Crématorium du Haut Doubs : DSP à prévoir / Opération OODOO Day renouvelée avec la participation de 20 000 € de la CCGP / Travaux ZAE envisagés

04.06 : Commission Tourisme. 50^{ème} édition des nuits de Joux. Le trail des sangliers passera dans le château de Joux. Augmentation des redevances Taxes de Séjours. Renouvellement du bail avec le restaurant « Les Papillons » sur le site du Gounefay. Aménagement des activités du Gounefay avec notamment la création de l'activité « Trottinettes électriques ».

18.06 : Commission Urba CCGP : RLPI

Le projet a été validé, lancement de l'enquête publique.

19.06 : Remise des Labels Entreprise

11.06 : Réunion Ville de Pontarlier concernant l'organisation du Tour de France et notamment les accès routiers et fermetures des routes.

16.06 : Réunion Traversée de la RN57 : avec les représentants de la Sous-Préfecture, de la DDT et de la DIR-EST. Une proposition de traversée va être faite à l'inspecteur général dans le but de trouver une solution.

17.06 : Commission Eau / Assainissement CCGP. Echanges sur les moyens de limiter les entrées d'eaux claires parasites dans le collecteur principal. Questionnement sur le retraitement des boues de station suite à la fin d'épandage de celles-ci sur les terres des vaches laitières produisant du Comté (nouveau cahier des charges).

18.06 : Réunion des Maires adhérant au Secrétariat Intercommunal (SI) en présence des secrétaires. Présentation du scénario de fonctionnement en 2 pôles ce qui signifierait la fin du SI au sein de la CCGP.

30.06 : Convention CTG (Convention Territoriale Globale) Convention entre la CCGP et la CAF en lien avec l'enfance et la petite enfance, la restauration scolaire... Un projet global est compliqué à mettre en place en raison des spécificités de chaque village.

01.07 : Présentation du schéma Directeur Assainissement. Echange sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la ville de Pontarlier et le dimensionnement d'un bassin d'orage.

17°) Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

18°) Questions diverses

La séance est levée à 00h10

Le Maire
Damien GUYOT

Le Secrétaire de séance
Patrick VIPREY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Viprey". The signature is enclosed within a large, thin-lined oval.

Séance n°4 – Conseil Municipal du 07/07/2025

Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :

N°	Objet	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1.	Représentants de la commune à la CCGP au sein de la commission SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES	X	
2.	Recomposition du Conseil communautaire et répartition des sièges entre les communes membres	X	
3.	Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation – Demande de subvention - Amendes de Police auprès du Département	X	
4.	Marché « Aménagement des rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'Aviation	X	
5.	Groupement de commandes VILLE DE PONTARLIER– Prestation de nettoyage des vitres	X	
6.	Association : été de la Saint Martin : demande de subvention pour le projet d'édition d'un livre retraçant l'histoire des villages Dommartin, Houtaud, Vuillecin	X	
7.	Accueil périscolaire les FRANCAS – exercice 2024 – Compte de résultat	X	
8.	Accueil périscolaire les FRANCAS – exercice 2025 – Budget prévisionnel – participation 2025	X	
9.	Indemnité de gardiennage – chapelle de Houtaud	X	
10.	Cimetière – Travaux Columbarium vertical	X	
11.	Redevance occupation du domaine public – Orange	Point ajourné	
12.	Création d'emploi – Nettoyage du 1 ^{er} étage de l'école	X	
13.	Gestion de la salle des fêtes – emploi		X
14.	Nuisances sonores Comtoise de développement		X
15.	Proposition du nom de l'école		X
16.	Compte rendu des commissions communales et intercommunales		X
17.	Décisions du Maire		X
18.	Questions diverses		X